

Le Cercle d'amis

PLANIFICATION FINANCIÈRE POUR LES DONATEURS DE LA FONDATION DES AMIS DE L'HÔPITAL DE MONCTON

Laisser un legs L'histoire de Shirley Hawryluk

Lorsque le mari de Shirley Hawryluk, John, est décédé subitement à l'âge de 82 ans, en avril 2013, quelques jours à peine après le 60^e anniversaire de mariage du couple, Shirley savait déjà qu'elle voulait donner en retour à L'Hôpital de Moncton. L'hôpital et son équipe médicale exceptionnelle avaient toujours été là pour la famille de Shirley, dans les bons comme les mauvais moments, qu'il soit question de naissance, de décès ou de problèmes de santé.

Et ils sont encore là pour elle aujourd'hui.

« Au printemps 2016, on m'a diagnostiqué un cancer du sein. J'ai subi une mastectomie totale à l'automne et j'ai ensuite suivi des traitements de chimiothérapie. Je n'ai que des éloges à faire au sujet des membres du personnel du service d'oncologie qui m'ont aidée à faire face à ce cancer. »

Shirley a décidé de créer un fonds de dotation – don qui se multiplie sans cesse – portant son nom et celui de son mari. Il était important pour elle de laisser un legs durable et de contribuer à la viabilité de l'hôpital à long terme. Mais la générosité de Shirley ne s'arrête pas là : elle est aussi une Amie fidèle (qui fait des dons mensuels) et elle a donné une police d'assurance-vie en nommant la Fondation dans son testament (*Société des dons pour la vie*).

« J'encourage tout le monde à appuyer la Fondation des Amis de L'Hôpital de Moncton afin d'assurer que la qualité des soins demeure une réalité pour les générations à venir. »

À propos de John et Shirley

En 1962, John a ouvert un commerce de portes et fenêtres en aluminium dans le sous-sol de sa maison. Plus tard, il a installé son commerce dans des locaux permanents sur le chemin Mill, à Moncton, et y a embauché sa famille tout entière. Toujours en activité, Arrow Windows, Doors & More est aujourd'hui dirigé par les quatre enfants de John et Shirley.



Shirley Hawryluk

« Ma famille a toujours pu compter sur L'Hôpital de Moncton. Je veux à mon tour rendre service à l'hôpital. »

« Je travaille encore quelques jours par semaine pour me tenir occupée », plaisante Shirley.

Au fil des ans, le soutien communautaire exceptionnel des Hawryluk a fait l'objet de bien des éloges. De nombreux organismes ont cogné à la porte du couple à un moment donné pour demander de l'aide. La famille s'est toujours montrée généreuse envers sa collectivité. Shirley a aussi passé d'innombrables heures à faire du bénévolat pour Patinage Canada, ayant notamment été présidente du développement des patineurs artistiques pendant une vingtaine d'années. Son engagement envers le patinage artistique lui a d'ailleurs valu le Prix d'implication bénévole de longue date de Sport NB. Elle a aussi été trésorière du club de nage synchronisée Aquasouls, à Moncton, et elle fait actuellement du bénévolat à l'église.

La Fondation des Amis remercie sincèrement Shirley de son engagement altruiste.

Fonds de dotation des Amis

Un fonds de dotation est un moyen très humanitaire pour un donateur de tendre la main et de façonner de manière positive les soins de santé futurs à L'Hôpital de Moncton. Le donateur affirme ainsi de manière profonde, visible et permanente son attachement à la collectivité et son affection pour les personnes qui y habitent et y travaillent.

Fonds de dotation désignés

Fonds de dotation

Vaughn et Ruth Adair

Fonds de dotation

Famille Alward

Fonds de dotation

Elizabeth Bannon

Fonds de dotation

Famille de J.J. Dunphy

Fonds de dotation

Isadore et Esther Fine

Fonds de dotation

Bud et Betty Fogarty

Fonds de dotation

John et Shirley Hawryluk

Fonds de dotation

Famille de Charles et Vicki Lawson

Fonds d'enseignement et de recherche en médecine

D^r Donald MacLellan

Fonds de dotation

Anne MacBeath

Fonds de dotation pour la formation du personnel

Ronald E. et Marguerite (Peg) MacBeath

Fonds de dotation

Jack Madden

Fonds de dotation

Gloria et Angus McDonald

Fonds de dotation

D^r Fred et M^{me} Joyce Murphy

Fonds de dotation pour bourses

Johannes Notten et Olive et Jean Firlotte

Fonds de dotation

IODE Nouveau-Brunswick – section provinciale

Fonds de dotation

William (Bill) et Thyra Quartermain

Fonds de dotation

William et Audrey Sawdon

Fonds de dotation

Robert et Minnie (Beals) Sowerby

Fonds de dotation

Famille de Simon (Cy) et Nancy Stein

Fonds de dotation

St-Hubert

Fonds de dotation

Corey et Leah Trenholm



LA FONDATION
Amis

Les titres cotés – une option intéressante pour faire un don

En raison des règles fiscales canadiennes actuelles, il est avantageux de donner certains titres cotés en bourse à une œuvre de bienfaisance. Vous trouverez ci-dessous une liste des types de titres (« titres cotés ») auxquels s'appliquent ces règles. Les lois fiscales actuelles éliminent les impôts sur les gains en capital lorsqu'une personne donne des titres cotés (des biens en immobilisation dont la valeur a augmenté) à une œuvre de bienfaisance comme la Fondation des Amis de L'Hôpital de Moncton.

Ces règles s'appliquent au don des titres ci-dessous :

- actions, titres de créance et droits cotés à une bourse de valeurs désignée;
- actions du capital-actions d'une société de fonds mutuels publique canadienne;
- unités de fiducies canadiennes de fonds commun de placement à nombreux actionnaires;
- participation dans une fiducie créée à l'égard du fonds réservé;
- créance visée par règlement.

À l'élimination des impôts sur les gains en capital s'ajoutent ces autres avantages :

- le donateur obtient un reçu officiel de don pour la juste valeur marchande des titres à la date de réception du transfert;
- les transferts peuvent être effectués en tout temps, y compris par l'entremise d'un testament;
- l'œuvre de bienfaisance ne paie pas de taxe pour la vente des titres.

ILLUSTRATION

Il vous serait beaucoup plus avantageux, en tant que donateur, de donner vos titres cotés à la Fondation des Amis que de les vendre et de donner l'équivalent en argent. L'illustration ci-dessous compare ces deux scénarios, en supposant que le taux d'imposition fédéral et provincial combiné soit de 40 % et que le crédit d'impôt pour don de bienfaisance soit de 47 %.

	Vendre des titres et donner l'argent	Donner les titres
Valeur marchande	10 000 \$	10 000 \$
Prix de base	5 000 \$	5 000 \$
Gain en capital	5 000 \$	5 000 \$
Partie imposable du gain à 50 %	2 500 \$	0 \$
Impôt à payer sur le gain à 40 %	1 000 \$	0 \$
Coût du don et économies d'impôt		
Montant du don	10 000 \$	10 000 \$
Moins : crédit d'impôt pour don de bienfaisance (47 % de 10 000 \$)	4 700 \$	4 700 \$
=	5 300 \$	0 \$
Plus : impôt à payer sur le gain	1 000 \$	0 \$
Coût net du don	6 300 \$	5 300 \$
Économies d'impôt nettes	3 700 \$	4 700 \$

N'oubliez pas : plus la valeur de vos titres s'est appréciée, plus vous économiserez de l'impôt!

Faites un don de titres

La Fondation des Amis de L'Hôpital de Moncton accepte le don direct de titres, comme les actions, les obligations et les fonds communs de placement.

Vous pouvez faire un don de titres aujourd'hui ou dans le cadre de votre testament. Le gouvernement fédéral a créé des incitatifs pour encourager de tels dons en éliminant les impôts sur les gains en capital lors du transfert direct de titres à une œuvre de bienfaisance.

Ce pourrait être le type de don qui vous convient parfaitement!

Planifiez : ça fait toute la différence!

Avez-vous inclus la Fondation des Amis dans votre plan successoral? Envisagez de faire partie de notre Société des dons pour la vie.

La *Société des dons pour la vie* est un groupe restreint de donateurs qui ont nommé la Fondation dans leur testament et nous ont mis au courant de leurs plans. La Fondation a eu le privilège d'être nommée dans les plans successoraux de nombreuses personnes bienveillantes.

En choisissant de nous informer de vos plans, vous assurez que nous sommes au courant du don à

venir et que nous pourrons l'utiliser selon vos volontés. Nous aurons aussi l'occasion de vous remercier durant votre vivant et de vous inviter, à titre de donateur ayant consenti un legs, à devenir membre de notre *Société des dons pour la vie*. Bien sûr, si vous désirez garder l'anonymat, vous pouvez nous informer de vos plans et nous nous assurerons de ne pas reconnaître publiquement votre don.

Clin d'œil sur le dîner

Chaque année, nous organisons un dîner pour reconnaître les donateurs qui subviennent aux besoins de notre hôpital en laissant un legs, en donnant une police d'assurance-vie ou en prenant des dispositions pour faire un don dans l'avenir. Ces donateurs ont accepté de faire partie de notre *Société des dons pour la vie* et nous les remercions en leur offrant un cadeau-souvenir unique (feuille de chêne encadrée) qui représente leur don. La liste des membres de la *Société des dons pour la vie* se trouve à la page 4.



Deux administrateurs de la Fondation, Kent Robinson (à gauche) et Lois Scott (à droite), présentent une plaque de la *Société des dons pour la vie* à Judy et Mike Briggs.



Dr Serge Melanson, médecin-chef, fait une mise à jour sur l'hôpital.



La présidente-directrice générale du Réseau de santé Horizon, Karen McGrath, adresse la parole aux membres de la *Société des dons pour la vie*.



Convives au dîner tenu dans la cafétéria de L'Hôpital de Moncton

Un don dans votre testament

En faisant un don testamentaire (legs) à L'Hôpital de Moncton, vous continuerez de contribuer à la santé de votre collectivité bien après votre départ.

En plus d'offrir l'occasion de sauver des vies, le don testamentaire procure les avantages suivants :

- votre don n'aura aucun effet sur vos ressources financières actuelles;
- votre don est considéré comme un don de bienfaisance, alors votre succession recevra un crédit d'impôt que votre exécuteur testamentaire pourra appliquer aux impôts exigibles dans votre déclaration de revenus;
- votre don peut être dirigé vers n'importe quel secteur de L'Hôpital de Moncton.

En faisant un don dans votre testament, vous montrez que vous appuyez ce qui compte le plus : la santé de votre collectivité et de vos êtres chers.



Le saviez-vous?

Les REER et les FERR figurent parmi les actifs les plus lourdement imposés d'une succession. Au moment du décès, on les traite comme s'ils avaient été encaissés d'un seul coup. Après déduction des impôts, les bénéficiaires pourraient ne recevoir que la moitié du montant total.

En faisant un don de bienfaisance, vous protégez le capital de ces fonds. Parce que vous les donnez à une œuvre de bienfaisance, celle-ci reçoit la totalité du montant.



Avez-vous besoin d'un guide de planification testamentaire?

Si vous voulez recevoir un guide de planification testamentaire, veuillez nous appeler ou nous envoyer un courriel.

Hélène Ouellette

Vice-présidente, Développement et administration

Fondation des Amis de L'Hôpital de Moncton

135, avenue MacBeath
Moncton NB E1C 6Z8
Tél. : 506-857-5488
Fax : 506-857-5753
www.FondationAmis.ca
Helene.Ouellette@HorizonNB.ca



LA FONDATION
Amis

Membres de la Société des dons pour la vie

Nous sommes très heureux de reconnaître les membres suivants de la Société des dons pour la vie :

Mark et Linda Beaumont
Eleanor Bourque
D^r Ronald et Nicole Bourgeois
D^{re} Amy Brennan
Mike et Judy Briggs
Bob et Paulette Buzzell
Jean et Dorothy Caron
Gerald et Frances Chaulk
Bill et Joanne Comeau
George et Roberta Fawcett
Isadore Fine
Terry Gauvin
Wayne et Edith Gillcash
Shirley Hawryluk
Marie Hayman
Gladys Hollis
John et Shirley Howatt
Charles et Vicki Lawson
Laura Leighton
Donna et Marks Lockhart
Doug et Gloria MacDonald
Retus et Mary MacFadyen
Alan et Debbie MacLellan
Alberta MacLellan
Robert et Margaret MacQuade
Diane (Horsman) et Leigh Manning
Cheryl et Don McCabe

Lorna et Blair McConnell
Angus et Gloria McDonald
Doris Methot
John et Jean Neilson
Hélène Ouellette et Bill Porter
Al et Debbie Prescott
Calvin et Rose-Ann Quinn
Lois Scott et Mark Rooney
Ken et Linda Saunders
Harris et Barbara Tait
Julie et Roland Thebeau
Imelda Vautour et Bruce Brimacombe
Kathy et Darrell Weir
Kaming Wong



Si vous souhaitez faire partie de la Société des dons pour la vie, veuillez communiquer avec Hélène Ouellette, au 860-2307.



d'Cercle. d'amis

Bulletin de planification financière Carte-réponse confidentielle

Oui, votre invitation à considérer la Société des dons pour la vie m'intéresse.

J'ai déjà pris des dispositions pour faire un don à la Fondation des Amis de L'Hôpital de Moncton : _____

- un leg
 une police d'assurance-vie
 autre : _____

J'aimerais recevoir des renseignements sur :

- les legs
 les polices d'assurance-vie
 autre : _____

Veuillez communiquer avec moi

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Veuillez remplir cette carte et l'envoyer à la :
Fondation des Amis de L'Hôpital de Moncton inc.
À l'attention d'Hélène Ouellette, vice-présidente,
Développement et administration
135, avenue MacBeath, Moncton NB E1C 6Z8

Merci de votre intérêt!